DELIBERATION N° 4

Vente de poissons aux Barrières - Mise à disposition d'emplacements aménagés sur le domaine public communal – Détermination du montant de la redevance annuelle de droit de place

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :31
Nombre de votants :28

LE 27 SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 2 ter), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6 jusqu'à la question n° 28), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M VERGER Daniel, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n° 5), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 33), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne, LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. DUTHUIT Michel, M BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 34) Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 3)

Pouvoirs ont été donnés par : M FALAIZE Hugues à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5) et à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia à Mme DELANDRE Béatrice, Mme CYPRIEN Jocelyne à M BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. PAJOT Mickaël, Mme DUPONT Danièle à Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel à M MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques à M JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 34), Mme EMO Céline à Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 3)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Mickaël PAJOT

Monsieur LECANU, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2011, la Ville de Dieppe (désireuse de maintenir la vente de poissons sur le quai Henri IV à l'emplacement historique des Barrières plébiscité par les pêcheurs et les clients, résidents et touristes) a approuvé les aménagements destinés à la vente par les pêcheurs du produit de leur pêche près de la fontaine et le recours à un cofinancement au titre de la réserve parlementaire.

Ces équipements sont à présent opérationnels et les emplacements peuvent être mis à la disposition des pêcheurs, patrons de navires armés à la petite pêche uniquement. Une autorisation individuelle avec chacun d'entre eux viendra encadrer les conditions techniques, réglementaires et financières de l'occupation du domaine public communal.

Il revient au Conseil Municipal de déterminer les conditions financières de cette occupation à travers la fixation du montant de la redevance de droit de place.

Considérant :
- l'intérêt et l'attractivité que représente cette activité de vente de poissons à la débarque pour les pêcheurs locaux et pour notre ville,
- la nécessité de fixer un montant de redevance pour la perception d'un droit de place annuel.
- les avis des commissions n° 1 du 17 septembre et n° 6 du 18 septembre 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un montant de redevance de droit de place annuel et forfaitaire à 360 €. La redevance sera exigible à compter de la mise à disposition des emplacements prévue au 1er octobre et calculée au prorata temporis pour 2012. Ce montant sera révisable chaque année dans le cadre du vote des tarifs de services publics par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus par :

- 28 voix « POUR » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, Groupe Dieppe Ensemble, Groupe des Elus Centristes et M. Jacques BOUDIER,
- 11 « ABSTENTIONS » : Groupe Dieppe-A-Venir et Monsieur Jean Claude CHAUVIERE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :